

Jean-François POELMAN, Notaire
N° d'entreprise et tva 0.537.693.269
Avenue Plasky, 144/1 à 1030 Schaerbeek

Success\ willox.att.héréd.13.ct
ATTESTATION D'HEREDITE SERVANT DE NOTORIETE

D.E. : 7,50
R. 34081

L'an DEUX MILLE TREIZE

Le vingt décembre

Jean-François POELMAN, Notaire à Schaerbeek.

ATTESTE :

Au vu des pièces officielles qui m'ont été remises, que les faits suivants sont de notoriété publique :

Décès

Madame WILLOX Martine Marie Françoise, née à Uccle, le 21 novembre 1946, numéro national 46.11.21-102.20, domiciliée en dernier lieu à 1030 Schaerbeek, Avenue de l'Emeraude, 65 boîte 002, et décédée sans avoir rédigé de testament à Schaerbeek, le 1^{er} décembre 2013.

Etat civil

Madame WILLOX Martine était veuve non remariée de Monsieur BRUNO Brunello et n'avait pas fait de déclaration de cohabitation légale.

Héritiers légaux

Madame WILLOX Martine a laissé pour seuls héritiers légaux et réservataires ses 2 enfants étant :

1. Madame BRUNO Sandra Marie Madeleine, née à Anderlecht, le 15 mai 1966, numéro national 66.05.15-080.18, épouse de Monsieur BENOMAR Abdelaziz, domiciliée à 3090 Overijse, Begonialaan, 19;

2. Monsieur BRUNO David Guy Philippe, né à Etterbeek, le 14 février 1970, numéro national 70.02.14-081.13, divorcé, cohabitant légal de Madame COLLET Nathalie, domicilié à 3080 Tervuren, Beeldekensgatstraat, 28;

qui recueillent chacun une/moitié en pleine propriété de la succession.

Pièces produites

A l'appui de sa déclaration, il a été présenté au notaire soussigné un extrait de l'acte de décès, les registres nationaux de la défunte et des héritiers et le résultat de la recherche au CRT.

Droit d'écriture

Le notaire confirme que le droit d'écriture de 7,50 euros a été payé.

DONT ACTE

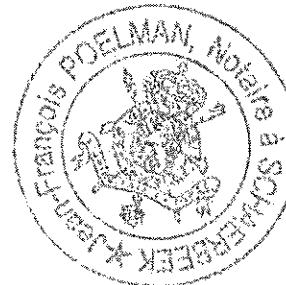
Fait à Schaerbeek, en l'étude.

Et le Notaire a signé.

Suit la signature.

Enregistré à Schaerbeek, 1^{er} bureau, un rôle, sans renvoi, le 2 janvier 2014, volume 106, folio 46, case 6. Reçu : 50 EUR. Le Receveur (signé) J. MODAVE.

POUR EXPEDITION CONFOME



Le notaire soussigné certifie qu'en vertu des avis adressés le 18 décembre 2013, aucune notification de dettes fiscales et sociales n'a été faite dans le délai légal, à l'exception d'un montant de 822,93 € dû par WILLOX Martine au receveur des contributions directes de Schaerbeek 2, d'un montant de 740,06€ dû par BRUNO Sandra au receveur des contributions directes de Schaerbeek 2 et d'un montant de 754,62€ du par BRUNO Sandra au receveur des contributions directes de Saint-Josse-ten-Noode. Après paiement desdits montants par virements respectivement sur le compte numéro BE52 6792 0023 8009 portant la référence 135190111, sur le compte numéro BE52 6792 0023 8009 portant la référence 135190519 et sur le compte BE83 6792 0023 8615 portant la référence 136540090, les avoirs revenant aux personnes précitées peuvent être libérés dans les proportions susmentionnées.

Premier et dernier rôle.